
Contrat Bénévole / Club Omnisports des 7 Laux

Entre :

La Section Ski Alpin du Club Omnisports des 7 Laux, représentée par Monsieur Philippe Parmentier, Responsable Section Ski Alpin, ci-après dénommé « LE CO7L SKI ALPIN » d'une part,

Monsieur – Madame – Mademoiselle
ci-après dénommé « LE BENEVOLE »
d'autre part,

Il est convenu les points suivants :

1. Après examen des demandes faites au titre de la saison 2019 – 2020, et tenant compte des possibilités qui lui sont offertes, le Bureau Alpin du CO7L SKI ALPIN a décidé d'attribuer au BENEVOLE un forfait saison 2019 – 2020 à tarif préférentiel.
2. En contrepartie, le BENEVOLE s'engage, au titre de la saison 2019 – 2020, à fournir au moins 3 journées de bénévolat au CO7L SKI ALPIN.
3. Si au terme de la saison, le Bureau Alpin du CO7L SKI ALPIN considère que l'engagement n'a pas été tenu par le BENEVOLE, ce dernier ne pourra prétendre à obtenir cet avantage lors de la prochaine saison.

Activités de bénévolat

1. Tenue d'un poste lors d'une course organisée par le CO7L SKI ALPIN
2. Tenue de la permanence au Chalet
3. Entretien courant du Chalet
4. Assistant à la sécurité sur piste lors des entraînements des équipes compétitions à la demande des entraîneurs
5. Serre-file de groupes « Ecole de formation » ou « Ecole de loisir » à la demande du moniteur
6. Participation aux journées d'inscription, d'entretien, bricolage ...

A Prapoutel, le / /

"LE BENEVOLE"

Signature

"LE CO7L SKI ALPIN"

Signature